



Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

LIQUIDATION SPÉCIALE SELON ART. 230A AL. 2 LP

1. Débitrice: **Restaurant du Chevreuil SA**, Villarlod, 1695 Le Glèbe
2. **Remarques:** Cette faillite, prononcée le 06.09.2010, a été suspendue faute d'actifs le 02.11.2010 conformément à l'art. 230 LP.
Sur demande d'un créancier gagiste, la liquidation est poursuivie en ce qui concerne les immeubles constitués en gage en sa faveur dans le sens de l'art. 230a al. 2 LP, soit:
Arts 46, 48 et 49 du cadastre de la Commune de Le Glèbe, secteur Villarlod.
Délai pour les productions et les servitudes des créanciers gagistes: 10 janvier 2011.
(réf. secteur II)

Office cantonal des faillites, P. Porchet, substitut
1700 Fribourg

00568987

